

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**-
Paris, 13 novembre 2025**Contact presse****Dr François Blanchecotte**

06 08 89 61 02

president@sdbio.eu

Siège social

11 rue de Fleurus

75006 Paris

Téléphone : 01 53 63 85 00 -

Télécopie : 01 53 63 85 01.

Email : info@sdbio.eu

Site : www.sdbio.eu

PAGE 1 SUR 2

Le SDBIO est le principal syndicat libéral représentatif de la profession.

Il rassemble tous les biologistes libéraux, médecins et pharmaciens. Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes, où la profession doit faire valoir ses positions (UNPS, Les Libéraux de Santé...). Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche.

Dépistage de la surexposition au cadmium

Le SDBIO plaide pour une tarification économiquement cohérente.

Face à la montée des alertes sur la surexposition de la population française au cadmium, métal lourd cancérogène classé par le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), le Syndicat des biologistes réaffirme l'engagement de la profession à participer activement au dépistage. Cependant, il alerte sur la nécessité d'un tarif fixé par l'Assurance maladie qui couvre réellement les investissements et frais de fonctionnement nécessaires à sa mise en œuvre.

Un enjeu de santé publique majeur

Le cadmium, présent dans les sols, l'eau, l'air et de nombreux aliments du quotidien (pain, légumes, pommes de terre, chocolat, céréales), est susceptible de s'accumuler durablement dans l'organisme. Cette surexposition est associée à un risque accru de cancers du rein, du foie et du pancréas, ainsi qu'à des atteintes rénales, osseuses et cardiovasculaires.

Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), jusqu'à 36 % des enfants de moins de trois ans dépassent déjà la dose hebdomadaire tolérable. Une enquête récente de l'UFC-Que Choisir a encore souligné la présence de cadmium dans des produits destinés aux enfants.

Conscient de ces risques, le gouvernement a annoncé en juin la mise à disposition du dépistage de la surexposition au cadmium et son remboursement en ville dès l'automne. Les discussions sont aujourd'hui en cours avec les représentants des biologistes médicaux pour définir les conditions concrètes de ce déploiement.

Des conditions techniques et économiques incontournables

Les biologistes rappellent que le dosage du cadmium n'est pas une analyse de routine. Il utilise une technique très spécifique, la spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif, consistant à ioniser les éléments de l'échantillon grâce à un plasma d'argon à très haute température, puis à séparer et détecter ces ions en fonction de leur masse grâce à un spectromètre de masse. Il nécessite un équipement analytique spécifique, d'un coût de 300 000 euros minimum, des consommables coûteux, des réseaux de gaz spéciaux (dont les prix connaissent une inflation continue), et les compétences d'un personnel hautement qualifié.

Le niveau tarifaire actuellement envisagé par l'Assurance Maladie ne correspond pas aux réalités économiques du dosage du cadmium et se révèle inférieur à tous les standards internationaux : si ce montant est retenu, le dispositif ne pourra être pérenne, faute de couvrir les frais nécessaires à la précision et la fiabilité du dosage du cadmium.

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

-

Paris, 13 novembre 2025

PAGE 2 SUR 2

Pour un dépistage durable et de qualité

« Les biologistes sont prêts à s'engager pour la santé publique, mais ils ne peuvent pas le faire à perte », rappelle le Syndicat des biologistes.

Le SDBIO appelle donc à une valorisation tarifaire initiale cohérente avec les volumes et coûts réels, garantissant la qualité, la sécurité et la viabilité économique du dépistage. Seule une discussion constructive entre l'Assurance maladie et la profession permettra de faire du dépistage du cadmium un véritable outil de prévention au service de tous les citoyens.